

Cercle nautique d' Yvonand (CNTY)

Championnat de Suisse International Dolphin 81

du 13 au 17 septembre 2006

Instructions de course

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005 -2008, en particulier les règles 42 et 67 + annexe P ainsi que les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing.
- 1.2 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse.
- 1.3 Class Rules Dolphin 81 ,V 1.13 et les dispositions de classe pour championnats suisses V1.4 ; www.dolphin81.ch.
- 1.4 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.5 Le cas échéant les prescriptions officielles du comité de course seront prises en considération.
- 1.6 En cas de différences dans l'interprétation, le texte français prévaudra.

2. Avis aux concurrents

- 2.1 Le tableau officiel sera placé à l'entrée du bureau de course.

3. Modifications des instructions de course (IC)

- 3.1 Toute modification des IC sera affichée au tableau officiel avant 08h30 le jour où elle entrera en vigueur.
- 3.2 Un changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. Signaux faits à terre

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé à l'ouest du club-house.
- 4.2 Signaux accompagnés d'un signal sonore:
 - **L** Un avis aux concurrents a été affiché au tableau officiel
 - **B** Début et fin du temps de réclamation (drapeau rouge)
 - **AP** Départ retardé. Un signal d'avertissement ou tout autre signal pourra être fait seulement 60 minutes après l'affalé de l'AP
 - **AP sur A** Aujourd'hui plus de course
 - **Y** Portez une flottabilité personnelle avant de quitter le port et jusqu'au moment où vous êtes de nouveau à quai.
 - **D** Interdiction de sortir du port.

5. Programme des courses

- 5.1 Horaire:

Mercredi 13 sept.	de 12h00 à 20h00 :	Ouverture du bureau de course, confirmation des inscriptions, contrôle de jauge et remise des instructions de course.
	de 8h00 à 20h00 :	Mise à l'eau des bateaux selon les ordres de Madame Meystre.

Jeudi 14 sept.	de 8h00 à 9h00 :	Mise à l'eau des bateaux pour les derniers Bateaux retardataires.
	de 8h00 à 9h00 :	Contrôle de jauge
	de 8h00 à 10h00 :	Confirmation d'inscription et remise des instructions de course
	10h30 :	Ouverture officielle et apéritif
	11h30 :	Les concurrents sont à disposition du comité de course à terre
	13h00 :	Premier départ possible (signal d'attention) 3 courses au maximum.
Vendredi 15 sept.	9h30 :	À disposition du comité de course à terre. 4 courses au maximum
	de 19h00 – 20h00 :	Club-house - Bière gratuite pour les concurrents
Samedi 16 sept.	9h30 :	À disposition du comité de course à terre. 4 courses au maximum.
	de 19h00 – 20h00 :	Club-house - Bière gratuite pour les concurrents
Dimanche 17 sept.	8h30 :	À disposition du comité de course à terre. 3 courses au maximum.
	14h00:	Dernier signal d'avertissement possible
Après la fin de la compétition :		Grutage des bateaux selon ordre de Madame Meystre
Environ 1h30 après la fin de la compétition :		Résultats, remise des prix et clôture du championnat

5.2 Nombre de courses:

- Il est prévu de courir **12** courses. Les courses sont numérotées à la suite de leur achèvement.
- Le championnat sera validé si au moins 4 courses valables sont courues
- **4** courses au maximum pourront être courues par jour (selon règle 10.3 CS).

6. Pavillons de classe

6.1 Insigne de classe sur drapeau blanc

7. Zone de course

7.1 La zone de course se situe dans la baie d'Yvonand

7.2 Selon les conditions météo, le comité de course peut décider de déplacer le parcours en dehors de cette zone.

8. Parcours

- 8.1 Parcours selon le plan annexé. L'indication du type de parcours se fera sur le bateau start au moyen de lettres noires sur fond blanc.
- 8.2 Le parcours aura une longueur minimum de **5 km**. La vitesse minimale moyenne pour effectuer le parcours du premier voilier doit être de **5 km/h**
- 8.3 Le parcours pourra être raccourci après le deuxième bord de près pour autant que la longueur minimum du parcours soit respectée.

9. Marques

- 9.1 Les marques sont des bouées cylindriques oranges.
- 9.2 La marque de départ sera signalée par un pavillon rouge, la marque d'arrivée par un pavillon bleu.

10. Départ

- 10.1 Le départ sera donné en application de la règle 26:

Avertissement	- 5min	Pavillon de classe + 1 signal sonore
Préparatoire	- 4min	Pavillon I, ou Z et I, ou noir + 1 signal sonore
	- 1min	Pavillon I, ou Z et I, ou noir affalé + 1 signal sonore
Départ	0	Pavillon de classe affalé + 1 signal sonore

- 10.2 La ligne de départ sera entre le mât principal du bateau start arborant un pavillon du club (à tribord de la ligne de départ) et une marque portant un pavillon rouge (à l'extrémité bâbord de cette ligne).
- 10.3 Rappel individuel selon la règle 29.1 des RCV.
- 10.4 Rappel général selon la règle 29.2 des RCV.

11. Changement de parcours après le départ

- 11.1 En dérogation de la règle 12.1 Annexe 1
- 11.2 Un changement de parcours après le départ sera annoncé avant que le voilier de tête ait commencé la nouvelle section de parcours, même si la nouvelle marque (ou ligne d'arrivée) n'est pas encore en place. Un bateau du comité de course indiquera le nouveau cap approximatif de la marque déplacée.

Pavillon S : réduction de parcours

Pavillon C : changement de parcours

12. Arrivée

- 12.1 La ligne d'arrivée sera délimitée par un pavillon bleu hissé sur le mât d'un bateau du CC et par une marque signalée par un drapeau bleu .

13. Système de pénalité

- 13.1 La règle 44.2 s'appliquera - pénalité de rotation 720°.
- 13.2 Un bateau qui abandonne ou qui a effectué une pénalité doit remplir un formulaire et le remettre au secrétariat de régates avant l'expiration du temps limite pour réclamer.
- 13.3 Les RCV 67 et Annexe N s'appliqueront.

14. Temps limites

- 14.1 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du premier seront classés DNF. Ceci modifie les règles 35 et Annexe A4.1

15. Réclamations et demandes de réparation

- 15.1 Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposées avant le temps limite pour réclamer.
- 15.2 Le temps limite pour réclamer est de 90 mn après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour. Le début du temps limite pour réclamer est signalé par l'envoi du pavillon rouge sur le mât du club-house (accompagné d'un signal sonore) et la fin par l'affalement de ce pavillon (accompagné d'un signal sonore).
- 15.3 Les informations aux concurrents concernant les réclamations du comité de course ou du jury selon règle 61.1(b) seront affichées au tableau officiel.

- 15.4 Le jury instruira, si possible, les réclamations dans l'ordre de leur dépôt. Les avis de réclamation et leurs ordres de passage seront affichés au tableau officiel dans les 30 minutes qui suivront la fin du temps limite pour réclamer. Il appartiendra aux parties concernées d'être présentes, avec leurs éventuels témoins, au lieu et à l'heure indiquée sur ces avis.

16. Classement

- 16.1 Le système de classement "a minima" de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 16.2 Le championnat de Suisse sera validé si au moins 4 courses valables sont courues.
- 16.4 Le plus mauvais résultat sera retiré du classement final

17. Sécurité

- 17.1 Un bateau qui abandonne doit informer le comité de course ou le secrétariat de régates le plus rapidement possible. (Par téléphone portable au No **079 604 58 15**)

18. Remplacement d'équipier ou d'équipement

- 18.1 Le remplacement d'un membre de l'équipage ne sera autorisé que pour des raisons importantes et avec l'approbation préalable par écrit du Jury.
- 18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu, qui a fait l'objet d'un contrôle de jauge, ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course.

19. Contrôle de jauge et d'équipement

- 19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20. Bateaux officiels

- 20.1 Les bateaux du CC seront signalés par un drapeau orange.
- 20.2 Les bateaux du jury seront signalés par un drapeau jaune avec le mot **JURY**.

21. Bateaux accompagnateurs

- 21.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de course dès le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation

22. Limitation de sortie de l'eau

- 22.1 Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la durée du championnat sans autorisation écrite préalable du comité de course.

23. Communication radio

- 23.1 Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

24. Décharge de responsabilité

- 24.1 La responsabilité du propriétaire, dans les cas sortant des limites des règles de course, est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).
- 24.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

25. Assurance

- 25.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.

Annexe: Plan de parcours A B